La seule chose qui peut en résulter, comme le fait remarquer le Travailleur Canadien de mai 1969, revue publiée par le Canadian Labour, c'est la possibilité, pour un plus grand nombre de Canadiens, d'espérer de devenir propriétaires, à cause du nombre accru de maisons qui seront à revendre.

La revue veut insinuer par là qu'avec les conditions auxquelles le gouvernement offre de financer la construction de nouvelles habitations, pratiquement aucun nouveau propriétaire ne pourra espérer conserver sa maison ou honorer complètement ses engagements. Un jour ou l'autre il sera obligé de sacrifier sa maison, la mise de fonds initiale et les versements qu'il aura faits. Il y aura alors beaucoup de maisons à vendre. Ce n'est pas, je crois, ce que réclament les Canadiens. Ce que nous réclamons, c'est que chaque famille canadienne puisse devenir propriétaire de sa maison et nous croyons sincèrement qu'il y a possibilité, au Canada, d'assurer à toutes les familles canadiennes un toit convenable.

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma participation au débat sur le bill C-192 sera brève car la plupart des députés de ce côté-ci qui ont parlé avant moi ont clairement exposé au ministre chargé de l'habitation les carences du bill. En même temps, ils ont approuvé les dispositions du bill qu'ils soutiennent.

Ma première intention est de souligner le grave besoin de logements dont souffrent les anciens combattants et, à cette occasion, de plaider en leur faveur. En vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, les intéressés ne peuvent posséder une maison valant plus de \$10,000 sans voir diminuer le montant de leurs allocations. Pour ceux qui possèdent une maison valant plus de \$10,000, on déduit chaque année de leur allocation 5 p. 100 de la valeur de la maison en excédent de \$10,000. Jusqu'en 1965, le chiffre prévu était de seulement \$6,000. Puis il a été porté à \$10,000. Je saisis cette occasion pour demander au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) et au ministre chargé de l'habitation de faire étudier sans tarder cette situation vu l'escalade rapide du coût des logements. En réalité, monsieur l'Orateur, les anciens combattants sont paralysés car l'évaluation se fait au moment de l'achat et n'est jamais renouvelée par la suite. Il n'est tenu aucun compte de la plus-value.

Je me reporte, monsieur l'Orateur, à l'indice des prix à la consommation pour le logement de 1961 à 1968; le coût aurait augmenté de plus de 18 p. 100, à la fin de 1968. Qui plus est, la hausse des coûts a été plus prononcée à partir de 1965. Les milliers d'anciens combat-

La seule chose qui peut en résulter, comme tants canadiens doivent aussi se loger, monle fait remarquer *le Travailleur Canadien* de sieur l'Orateur, et il est temps qu'on s'en mai 1969, revue publiée par le *Canadian* rende compte.

Je tiens aussi à faire observer, monsieur l'Orateur, l'inaction du gouvernement quant à la crise du logement qui sévit au Canada. La performance du ministre chargé de l'habitation m'a impressionné, alors qu'il était fonctionnaire au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. A cette époque-là, j'ai dit à un de mes collègues: «Voici un homme à surveiller». Il s'était alors élevé contre les bonzes qui s'occupent des affaires indiennes. J'espère bien qu'il fera preuve d'initiative pour régler les questions fondamentales dont son prédécesseur a tant parlé.

Quand il a présenté le bill la semaine dernière, le ministre s'est abstenu de parler des questions pratiques et quotidiennes. J'en ai assez d'entendre dire que le Canada est une société urbaine et que près des trois quarts des Canadiens habitent nos grandes villes et nos centres urbains. J'en ai assez d'entendre dire que d'ici 1980, plus de 80 p. 100 de nos citoyens posséderont ou loueront des logements dans nos centres urbains, ou y seront en quête d'habitations, et qu'un tiers habiteront Montréal, Toronto et Vancouver.

Cette façon de penser me fait peur, monsieur l'Orateur. Ce sont de telles idées que nous obtenons des ordinateurs, et l'idée que l'aide sera concentrée dans ces régions me préoccupe vivement. Le ministre nous dirait-il, monsieur l'Orateur, ce qu'il adviendra des 20 p. 100 de nos citoyens qui vivront dans les collectivités rurales? Il s'agit de quelque 5 millions de citoyens, monsieur l'Orateur. Ne sont-ils pas, eux aussi, des Canadiens qui ont entendu l'engagement réitéré par le gouvernement que chaque Canadien, où qu'il habite dans notre pays, aura d'égales chances de réussite?

Permettez-moi de vous donner quelques précisions sur les conditions de vie dont certains des cinq millions d'habitants de Terre-Neuve doivent s'accommoder. Mon collègue d'Halifax-East Hants (M. McCleave) nous a donné des chiffres sur les échelles de revenus à Terre-Neuve quand il a parlé l'autre jour, mais il ne les a pas comparés à d'autres portant sur l'ensemble du pays. Des chiffres compilés en 1961 indiquent que 38 p. 100 de tous les logements dans les centres urbains de Terre-Neuve n'avaient pas l'eau courante, alors que, dans l'ensemble du pays, seulement 11 p. 100 des logements n'ont pas l'eau courante. Cinquante-trois pour cent de nos logements n'avaient pas de toilette avec chasse d'eau et 61 p. 100, pas de salle de bains. Dans les régions rurales, 80 p. 100 de tous les logements n'avaient pas de toilette avec chasse d'eau et 85 p. 100, pas de salle de bains. Ces